

## **Reconnaissance d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dans le domaine des pratiques sociales novatrices pour le cégep du Vieux Montréal et le Collège Dawson**

**Montréal, 4 octobre 2010** – La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, confirme que la demande de reconnaissance d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) présentée conjointement par le cégep du Vieux Montréal et le Collège Dawson a été retenue. Le CCTT aura pour mission de contribuer au développement et à l'adoption de pratiques sociales visant l'intégration optimale des personnes vivant une situation de handicap, tant dans les milieux dédiés à leur formation que dans ceux où ces personnes seront appelées à exercer leur métier ou leur profession.

« C'est avec grande fierté que le cégep du Vieux Montréal reçoit cette annonce. La création de notre premier CCTT s'inscrit dans la réalisation des orientations du plan stratégique 2006-2011 visant le développement de la recherche et de l'innovation. Cette annonce confirme l'expertise développée par le Collège à travers le Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) et l'implication active de la communauté dans l'intégration des personnes handicapées. Notre partenariat avec le collège Dawson enrichira notre centre de recherche et permettra d'offrir des services aux populations francophone et anglophone du Québec », souligne madame Murielle Lanciault, directrice générale du cégep du Vieux Montréal, qui tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont travaillé au développement du projet, plus particulièrement madame Carole Lavallée, directrice adjointe des études, responsable du SAIDE et de la réussite.

Le CVM exerce depuis 1982, via le SAIDE, un mandat suprarégional en matière d'intégration des personnes ayant une incapacité sensorielle, motrice, organique ou neurologique. Il a également fait bénéficier l'ensemble des cégeps de l'Ouest du Québec de l'expertise développée à travers un réseau de répondants locaux qui, dans chaque collège, assument une fonction d'aide. « Se doter d'un centre d'expertise dédié à la recherche appliquée et au transfert technologique permettra d'optimiser les retombées de la recherche effectuée dans le domaine des services à offrir aux personnes handicapées en besoin d'intégration et favorisera l'adoption de pratiques novatrices par les milieux aux prises avec les défis posés par l'intégration de ces personnes » ajoute madame Isabelle Lamarre, directrice des études.

Rappelons que c'est à la suite d'un appel de proposition du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour reconnaître de nouveaux CCTT que la demande conjointe du CVM et de Dawson a été sélectionnée. La mission des CCTT est établie en vertu de la Loi sur les collèges qui stipule qu'un Collège peut contribuer, par des activités de formation de la main-d'œuvre, de recherche appliquée, d'aide technique à l'entreprise et d'information, à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion, ainsi qu'au développement de la région.

-30-

**Source :** Direction des communications et des affaires corporatives  
Cégep du Vieux Montréal